

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **16**

Représentés : **17**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **22/03/2021**

Date d'affichage : **24/03/2021**

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 30 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente mars à **14 heures**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Madame Audrey RONDINI-GILLI, 1^{ère} adjointe,

PRESENTS :

Marc Etienne LANSADÉ - Gilbert UVERNET - Patrick GARNIER - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR - Erwan DE KERSAINTGILLY - Jacki KLINGER - Elisabeth CAILLAT - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Margaret LOVERA - Jean-François BERNIGUET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO -

POUVOIRS :

Audrey TROIN à Margaret LOVERA / Christiane LARDAT à Marc Etienne LANSADÉ / Geoffrey PECAUD à Audrey RONDINI-GILLI / Sonia BRASSEUR à Jacki KLINGER / René LE VIAVANT à Margaret LOVERA / Danielle CERTIER à Jean-Pascal GARNIER / Jean-Paul MOREL à Jean-François BERNIGUET / Franck THIRIEZ à Liliane LOURADOUR / Corinne VERNEUIL à Gilbert UVERNET / Michaël RIGAUD à Marc Etienne LANSADÉ / Isabelle BRUSSAT à Jacki KLINGER / Florian VYERS à Gilbert UVERNET / Christelle DUVERNET à Elisabeth CAILLAT / Olivier COURCHET à Patrick HERMIER / Kathia PIETTE à Mireille ESCARRAT / Philippe CHILARD à Isabelle FARNET-RISSO / Bernadette BOUCQUEY à Mireille ESCARRAT /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Liliane LOURADOUR

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable public.

Le conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal de la commune dressé par le trésorier principal de Grimaud.

N° 2021/032

COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

CM du 30/03/2021

N° 2021/032**COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

La page 22 présente les résultats budgétaires de l'exercice 2020.

Investissement	:	- 288 503,43 € (déficit)
Fonctionnement	:	+ 1 822 655,80 € (excédent)
Soit un excédent total de 1 534 152,37 €		

La page 23 présente les résultats à la clôture de l'exercice 2020, c'est-à-dire intégrant les résultats de l'exercice précédent :

Investissement	:	+ 696 576,87 € (excédent)
Fonctionnement	:	+ 4 225 059,17 € (excédent)
Soit un excédent total de 4 921 636,04 €.		

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces résultats, conformes au compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes concordent et sont conformes au compte administratif 2020, soit :

Investissement	:	+ 696 576,87 € (excédent)
Fonctionnement	:	+ 4 225 059,17 € (excédent)
Soit un excédent total de 4 921 636,04 €.		

Vu l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal de la commune dressé par le trésorier principal de Grimaud, dont les résultats sont conformes au compte administratif,

DIT que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits à **LA MAJORITE - 26 POUR - 7 ABSTENTIONS** (Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,

Marc Étienne LANSARD

